

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE – CANOE SEMOY**

L'activité CANOE SEMOY est prise en charge par la SARL Domaine d'Haulmé, située 1 route du Domaine à 08800 Haulmé – Numéro de Siret : 899 170 450

Définitions :

Accompagnateur : adulte responsable qui supervise un groupe d'enfants dans le cadre d'une sortie scolaire / CVL / CLSH,...

### **I. PRESTATION D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT**

L'inscription à des prestations encadrées de Canoë Semoy implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales par le souscripteur, qui s'engage à informer chacun des participants de toutes les modalités.

#### **ART. 1 – INSCRIPTION ET RÉSERVATION**

Toutes nos activités se font sur réservation. Pour cela, vous avez plusieurs solutions : En vous adressant directement à Canoë Semoy par mail [aventure@domainedhaulme.fr](mailto:aventure@domainedhaulme.fr), par téléphone 07 69 67 27 88 ou à l'accueil de notre établissement.

Un paiement de l'activité vous sera demandé pour valider votre réservation.

#### **ART. 2 – PRIX**

Les tarifs Canoë Semoy sont présentés sur le site Internet du Domaine d'Haulmé.

Les prix comprennent : l'organisation, le prêt de matériel technique, le transport en camionnette et de sécurité nécessaire à la pratique de l'activité choisie.

Les prix ne comprennent pas : les frais à caractère personnel.

Pour les sorties à la journée, les repas (pique-nique, eau, collation) sont à la charge du client, sauf mention contraire.

Pour les sorties sur plusieurs jours, les frais annexes tels que les nuitées, les repas et les collations, sont à la charge du client et devront être réglés directement auprès de l'hébergeur/restaurateur.

#### **ART. 3 – MODE DE PAIEMENT**

Moyens de paiement acceptés : chèque, chèque vacances, virement bancaire, carte bancaire (paiement sécurisé par internet) ou espèces.

Le paiement s'effectue à la réservation, soit par téléphone, soit par versement bancaire, soit directement à la réception du Domaine d'Haulmé.

#### **ART. 5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Nos activités sont ouvertes à tous ; néanmoins suivant les activités et les parcours, certaines conditions sont à prendre en compte :

- Savoir nager 25 m avec immersion
- Limite d'âge 7 ans minimum
- Tout mineur devra être accompagné par un tuteur légal
- Niveau technique
- Condition physique

Canoë Semoy n'a pas les moyens de vérifier le niveau de pratique sportive de ses clients.

Il revient donc à chaque participant d'avoir évalué sa forme physique en fonction des activités qu'il souhaite réaliser.

Vous ne devez pas faire l'objet de contre-indication médicale à la pratique de l'activité choisie.

**IMPORTANT** : Vous ne faites pas l'objet d'une contre-indication médicale mais vous êtes dépendant de soins ou de traitements médicaux spéciaux (asthme, diabète, etc.) ou encore votre état de santé

nécessite une attention particulière (articulation fragile, problème de dos, port de lunettes obligatoire, etc.), vous devrez impérativement en informer l'animateur avant le départ de l'activité et prévoir les médicaments d'urgence adaptés, selon préconisations médicales.

## **ART. 6 – ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ**

L'activité Canoë Semoy est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle pour les activités qui lui sont propres.

Nous conseillons vivement à chaque participant d'être couvert par une assurance en responsabilité civile et/ou une individuelle accident auprès de l'assurance de son choix pour la pratique des sports d'eau vive et/ou de montagne. En effet nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chaque participant.

Canoë Semoy est assuré en responsabilité civile pour toutes les activités qu'elle propose et sa responsabilité ne pourra être engagée pour les activités réservées auprès d'autres prestataires. En cas d'accident corporel, la responsabilité de Canoë Semoy et de l'animateur intervenant est déchargée dès la prise en charge de la victime par les organismes de secours compétents, et toute suite hospitalière sera du ressort des assurances personnelles de l'accidenté.

La pratique des activités de pleine nature se déroule dans un environnement spécifique dit « à risque ».

Chaque participant est conscient, étant donné le caractère spécifique des activités proposées, qu'il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement, à l'isolement et au caractère spécifique du milieu (rivière, grotte, falaise, etc.). Il les assume en toute connaissance de cause et il doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par les professionnels.

Le participant/client est responsable du matériel qui lui a été loué pour l'activité. Le professionnel ne pourra être tenu responsable des préjudices pouvant être causés par le matériel mis à disposition.

En cas de vol ou de détérioration du matériel loué, il peut être demandé au participant/client un dédommagement lié à l'usure ou un remboursement total du matériel.

**Les animateurs et Canoë Semoy ne pourront être tenus responsables de la perte, du vol (y compris dans les véhicules) ou de la casse d'objets (ex : lunettes, appareils photos...) que les pratiquants pourraient emmener avec eux durant l'activité et pouvant subvenir au cours de l'activité.**

## **ART. 7 – ANNULATION / INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT**

### **7.1 Annulation de la part du client**

Si nous n'avons pas la possibilité de modifier la réservation, nous vous rembourserons à hauteur de 100% Si vous annulez au moins 30 jours avant l'activité, de 50% si vous annulez une semaine avant le départ de l'activité, à hauteur 30% jusqu'à 72h avant l'activité et nous ne remboursons pas si la réservation est annulée moins de 72h avant l'heure de départ.

Dans tous les cas, le client s'engage à avertir Canoë Semoy de toutes notifications relatives à la réservation : organisation du programme, modification d'effectif, retard ou annulation.

### **7.2 – Interruption pendant la prestation**

En cas d'interruption lors de la prestation, le client ou participant ne pourra prétendre à aucun remboursement. Si vous êtes fatigués et souhaitez simplement abandonner, appelez notre numéro de téléphone de permanence (+33 7 66 23 08 32). Nous irons vous récupérer dès qu'un véhicule sera disponible. Frais de 50 €/kayak.

## **ART. 8 – ANNULATION / EXCLUSION DU FAIT De Canoë Semoy**

### **8.1 – Annulation**

Les animateurs de Canoë Semoy se réservent le droit d'annuler ou d'adapter la sortie en fonction des conditions météorologiques ou du niveau des participants.

L'activité peut être annulée pour des raisons de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure.

Dans ce cas, une activité de remplacement sera organisée dans la mesure du possible ou une autre

date vous sera proposée. Si la sortie ne peut être réalisée, la prestation est intégralement remboursée sans pouvoir prétendre à une quelconque autre indemnité.

Dans le cas d'une annulation par nos soins pour cause d'un nombre de participants insuffisants, les inscrits seront intégralement remboursés et ne pourront prétendre à aucune autre indemnité.

## **8.2 – Exclusion**

Les animateurs Canoë Semoy se réservent le droit d'exclure un participant en état d'ébriété ou dont le comportement est de nature à troubler le bon déroulement de l'activité ou à compromettre la sécurité du groupe. Dans ce cas, le client ou participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.

## **ART. 9 – RENDEZ-VOUS**

Une heure et un lieu de rendez-vous vous sont systématiquement communiqués quel que soit la prestation. Pour le bon déroulement des activités et par respect envers les autres participants et le professionnel qui vous encadre, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des feuilles de route et autres indications préalablement transmises par nos soins. Veillez à anticiper vos trajets de manière à être ponctuel. Nous tolérons un retard de 10 minutes maximum. Au-delà de ce délai, les animateurs partent en activités et aucun remboursement ou indemnité ne sera exigible.

## **ART. 10 – ENCADREMENT DES JEUNES (MINEURS):**

Mineurs non accompagnés :

Les mineurs de moins de 14 ans non-accompagnés par un adulte (responsable légal) ne sont pas acceptés dans les activités

Les mineurs de 14 à 18 ans non-accompagnés, peuvent être acceptés dans les activités sous réserve d'autorisation parentale et sous certaines conditions (niveau sportif, habileté, ..)

Dans ce cas une autorisation parentale sera signée par le représentant légal le jour de l'activité.

Dans le cas où l'activité nécessite un déplacement sur site, le transport du mineur devra être assuré par le représentant légal.

Mineurs dans le cadre CVL / CLSH / Scolaire :

L'organisme organisant le séjour ou la sortie devra avoir la capacité de fournir à Canoë Semoy, pour chaque participant (jeune et accompagnateur)

-une attestation de natation de 25 mètres et de capacité à s'immerger,

-la fiche sanitaire de chaque participant.

L'encadrement des jeunes mineurs est soumis à une réglementation qui la limite à 8 jeunes et 1 accompagnateur (maximum). Chaque groupe de mineurs doit être accompagné de 2 adultes dont un accompagnateur du centre et l'accompagnateur encadrant l'activité.

Canoë Semoy ne prend aucune responsabilité concernant l'activité de Canoë Kayak. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des accompagnateurs.

## **ART. 11 – RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seraient régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales toulousaines, y compris statuant en matière de référé.